

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 septembre 2023, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2023-09-146**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «19.0 Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 août 2023 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs : rapport Tournoi Ti père;**
8. **Voirie;**
  1. **Pelle pour le sable;**
  2. **Pelle pour les fossés;**
  3. **Devis pour le diesel;**
9. **Rénovation de la Tour;**
10. **Église;**
11. **PAVL : nouveau programme;**
12. **Offre de service : Avocats ;**
13. **Prêt de salle :**
  1. **Age d'Or : AGA garderie;**
  2. **Loisirs : souper spaghetti et bingo garderie;**

3. Loisirs : activité d'école;
14. Appui dans la négociation du renouvellement de la TECQ;
15. Rapport immobilier nouveau secteur;
16. Paiement des comptes :
  1. Comptes payés ;
  2. Comptes à payer ;
17. Bordereau de correspondance ;
18. Rapports :
  1. Maire ;
  2. Conseillers ;
  3. Directrice générale ;
19. Varia ;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOUT 2023**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Des citoyens viennent pour se renseigner concernant le projet de l'implantation des éoliennes à la MRC de Coaticook.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois d'août 2023.

6. **CDSM**

L'agente de la CDSM est venue parler du projet de faire des jeux d'eau.

7. **LOISIRS**

La directrice générale a présenté au conseil le rapport d'activités pour le Tournoi à Ti-Père.

8. **Voirie**

8.1 **Pelle pour le sable**

**ATTENDU QUE** les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable ;

**Résolution 2023-09-147**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** la municipalité loue une pelle pour le sable à Daniel Lévesque pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le ministère des Transports du Québec et pour le sable de la municipalité au montant de 75 \$ l'heure sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.2 Pelle pour les fossés:**

**ATTENDU QUE** les employés doivent nettoyer les fossés le long des chemins ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire la location d'une pelle pour nettoyer les fossés ;

**Résolution 2023-09-148**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** la municipalité loue une pelle pour le nettoyage des fossés à l'Entreprise Excavation Laliberté Ltée au montant de 160 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**8.3 Devis pour le diesel**

**ATTENDU QU'** une invitation sera envoyée à trois firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

**Résolution 2023-09-149**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'autoriser** madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou son adjointe à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

**D'envoyer** une invitation à trois firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. RÉNOVATION DE LA TOUR**

Remis à une séance ultérieure.

**10. ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité a eu son assemblé le 21 août 2023;

**ATTENDU QUE** par leur résolution 2023-08-21(2) transmise à la Municipalité, la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité a refusé certaines conditions contenues dans l'offre d'achat de l'Église présentée par la Municipalité de Saint-Malo le 18 mai 2023 et la contre-offre datée du 5 juillet 2023 (résolution 2023-06-106) à savoir :

- La réalisation d'un carnet de santé par un professionnel habilité pour ce faire, démontrant l'absence de vice affectant le bâtiment et reçu par la municipalité dans les cent quatre-vingts jours suivant la confirmation du versement de la subvention dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux ;

- La constitution d'un organisme à but non lucratif dédié à des fins communautaires qui présentera la municipalité dans les cent quatre-vingts jours de l'acceptation de l'offre d'achat par la fabrique
- La cession par la municipalité à l'OBNL à être constitué afin que ledit OBNL soit subrogé aux droits de la municipalité dans la présente offre, et ce, dans les cent quatre-vingts jours de l'acceptation de l'offre par la fabrique;
- La limite de la période mentionnée dans le point 6.1b à 3 ans;

#### **Résolution 2023-09-150**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** refuser la contre-offre présentée par la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité dans sa résolution 2023-08-21(2) ;

**DE** réitérer l'offre d'achat datée du 18 mai 2023 et la contre-offre du 5 juillet 2023 (résolution 2023-06-106) ;

**De** demander une rencontre avec les membres du conseil de la Fabrique pour discuter de l'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **11. PAVL : NOUVEAU PROGRAMME**

Remis à une séance ultérieure.

#### **12. OFFRE DE SERVICE; AVOCATS**

**ATTENDU QUE** deux cabinets d'avocat, Cain Lamarre ainsi que Therrien Couture Jolicoeur, ont envoyé son offre de services pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** le tarif forfaitaire a été offert par le Cabinet Cain Lamarre à la municipalité de Saint-Malo au montant de 1 200 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal ;

#### **Résolution 2023-09-151**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder à la lecture et l'analyse des procès-verbaux, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2024, pour un montant forfaitaire de 1 200\$ plus les frais administratifs et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13. PRÊT DE LA SALLE**

##### **13.1 Age d'Or : AGA garderie**

**ATTENDU QUE** la garderie le Petit Moulin a demandé de louer la salle de l'Age d'Or pour leur Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu le 26 septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la garderie voudrait avoir la salle gratuitement pour leur réunion;

#### **Résolution 2023-09-152**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** prêter la salle de l'Age d'Or gratuitement à la garderie le Petit Moulin pour leur AGA le 26 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.2 Loisirs : souper spaghetti garderie**

**ATTENDU QUE** la garderie le Petit Moulin a demandé de louer la salle des loisirs pour leur activité de financement (bingo et souper spaghetti) ;

**ATTENDU QUE** la garderie voudrait louer la salle gratuitement pour leur évènement ;

**Résolution 2023-09-153**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** prêter la salle des loisirs gratuitement à la garderie le Petit Moulin pour leur activité de financement le 18 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.3 Loisirs : activité d'école**

**ATTENDU QUE** l'école souhaite utiliser la salle des loisirs pour ses activités;

**ATTENDU QUE** les activités auront lieu un après-midi par mois;

**Résolution 2023-09-154**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** prêter la salle des loisirs gratuitement à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides pour leurs activités mensuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**14. APPUI DANS LA NÉGOCIATION DU RENOUELEMENT DE LA TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

- CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;
- CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
- CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

#### **Résolution 2023-09-155**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT IMMOBILIER NOUVEAU SECTEUR**

L'agente immobilière chargée de la vente des terrains du nouveau secteur immobilier a remis au conseil un rapport d'activité.

**16. PAIEMENT DES COMPTES**

**16.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 46 103.79 \$ payés depuis le 14 août 2023 ;

**Résolution 2023-09-156**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 46 103.79 \$ payés depuis le 14 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**16.2 Comptes à payer**

**16.2.1 Aqua-Pro Électrique inc**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2023-08-132 la soumission de l'entreprise Aqua-Pro Électrique inc pour poser une pompe à eau dans la salle de l'Age d'Or a été accepté ;

**ATTENDU QU'** une facture a été remise;

**Résolution 2023-09-157**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** payer la facture numéro 90165 au montant de 962.90 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Aqua-Pro Électrique inc pour les travaux effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**16.2.2 Transporteurs Unifiés de Sherbrooke**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2023-02-28 la soumission de l'entreprise Transporteurs Unifiés de Sherbrooke pour le débroussaillage et le fauchage des abords routiers a été acceptée;

**ATTENDU QU'** une facture a été remise;

**Résolution 2023-09-158**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** payer la facture 1266 à l'entreprise Transporteurs Unifiés de Sherbrooke au montant de 14 379.75 \$ plus les taxes applicables pour le service de débroussaillage et fauchages des abords routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**18. RAPPORTS :**

**18.1 Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil du déroulement du tournoi de golf à Waterville et de la rencontre avec la régie des déchets de Coaticook.

**18.2 Conseillers**

La conseillère Lyse Chatelois parle de la possibilité de relancer la semaine de la relâche.

**18.3 Directrice générale**

**18.3.1 Jeux d'eau**

**ATTENDU QUE** la Corporation du Développement de Saint-Malo a été sollicité par plusieurs familles, par des représentants de la Garderie Le Petit Moulin ainsi que par des enseignants de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides afin d'avoir des jeux d'eau dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire d'un terrain qui pourrait recevoir les jeux d'eau et qu'elle est en accord avec le projet ;

**Résolution 2023-09-159**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**D'**autoriser la présentation du projet d'installation de jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**De** confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Malo à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**De** désigner madame Edith Rouleau, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18.3.2 Finissant**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2019-11-203 ;

**ATTENDU QU'** un montant de 150 \$ est accordé à chaque finissant résident du secondaire de la municipalité de Saint-Malo;

**Résolution 2023-09-160**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** remettre un montant de 150 \$ à Jade Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**18.3.3 Sanikure**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Sanikure a présenté une soumission pour le nettoyage de conduites sanitaires, pluviales et le nettoyage des puisards;

**ATTENDU QUE** le tarif est de 350\$/H pour ce travail;

**Résolution 2023-09-161**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'engager l'entreprise Sanikure pour le nettoyage des conduites sanitaires et pluviales pour un tarif de 350 \$/H pour un vacuum avec opérateur et un écuireur avec opérateur. Qu'il y aura des frais de 175 \$/t pour disposition du sanitaire et qu'il y aura une surcharge de 6 % pour le carburant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**19. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen informe le conseil de la nécessité de couper les branches qui entravent la visibilité sur la route au coin du 5<sup>e</sup> rang et du chemin Auckland.

**21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22h18.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière